



COMMUNE DE SAINT-MAIXME-HAUTERIVE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE RELATIVE A L'ALIÉNATION DU CHEMIN RURAL N°15

Par arrêté n°306 du 19 juillet 2021,
Le Maire de la commune de Saint-Maixme-Hauterive a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant aliénation du chemin rural n°15.

A cet effet, Monsieur Frédéric IBLED a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés et consultables en **Mairie de Saint-Maixme-Hauterive (2, rue la mairie 28170 Saint-Maixme-Hauterive)** du **mercredi 1^{er} septembre 2021 au mercredi 22 septembre 2021 inclus**, aux jours et heures habituelles d'ouverture :

- mercredis et vendredis entre 16h00 et 19h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par courrier à Monsieur le Commissaire Enquêteur :

Mairie de St Maixme-Hauterive, 2, rue de la Mairie, 28170 Saint-Maixme-Hauterive ;
ou par mail : mairie-de-st-maixme-hauterive@wanadoo.fr
jusqu'à la clôture de l'enquête (mercredi 22 septembre 2021).

Monsieur le Commissaire Enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie le **mercredi 22 septembre 2021 entre 17h00 et 19h00**.

A l'issue de l'enquête, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la Mairie de Saint-Maixme-Hauterive, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Maire,
Christophe HELIAS